



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Saint-Sauveur pour l'année 2025, incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, sera déposé à la séance ordinaire du 17 juin 2026.

À compter du 18 juin 2026, toute personne intéressée pourra consulter le rapport sur le site Internet de la Ville.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 3 juin 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA